

NOTICE



This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document must continue to apply.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

SPÉCIFICATION POUR RUBAN, TISSU, BIAIS, SIMPLE

1.1 Portée

La présente spécification vise les exigences pour deux types de ruban de biais simple.

1.2 Classification

Le ruban doit être classé comme suit:

- (a) Type I: Ruban de biais pour des articles jetables; et
- (b) Type II: Ruban de biais pour des articles non-jetables.

1.3 Documents Applicable

Les documents suivants font partie intégrante des présentes spécifications dans la mesure prescrite et appuient les spécifications lorsqu'ils sont cités à titre de référence. Tous les autres documents auxquels il est fait référence doivent être considérés comme fournissant de l'information supplémentaire seulement. En cas de divergence entre les documents cités en référence et le contenu du présent document, ce dernier a préséance:

Normes générales du Canada/Centre des ventes (courriel: ncr.cgsb-ongc@pwgsc.gc.ca)

- CAN/CGSB-4.2-M Méthodes pour épreuves textiles

Normes de l'Association américaine des chimistes et coloristes du textile (www.aatcc.org)

- AATCC Test Method 16 Colourfastness to Light

Normes fédérales américaines (FED-STD) (<http://assist.daps.dla.mil/quicksearch/>)

- FED-STD-595C - Colors Used in Government Procurement

1.4 Ordre de préséance

En cas d'incohérence entre les documents contractuels, comme le contrat, les données de fabrication et les modèles réglementaires, l'ordre de préséance suivant doit être suivi: le contrat, les données de fabrication et les modèles réglementaires. En cas de contradiction entre ces données de fabrication et les références citées dans ce texte, l'énoncé de ces données de fabrication doit avoir préséance. L'Autorité contractante doit être contactée pour des clarifications en cas d'incohérence dans les présentes données de fabrication. Rien dans le présent document ne remplace les lois et les règlements qui s'appliquent, à moins d'avoir obtenu une exemption spécifique

2.0 EXIGENCES

2.1 Tissu

Le tissu doit être à armure unie. Lorsqu'il est mis à l'essai conformément aux méthodes d'essai prescrites, le tissu fini doit être conforme aux les suivant:

- (a) Type I avec les exigences du Tableau 2; et
- (b) Type II avec les exigences du Tableau 3.

2.2 Qualité d'exécution

Le tissu visé par la présente spécification doit être exempt de défauts pouvant nuire à son aspect ou à sa tenue en service. À des fins d'inspection, sont considérés comme défauts ceux qui sont clairement visibles à une distance d'inspection normale d'environ un mètre (3,3 pi) sous un bon éclairage, de préférence la lumière du nord.

2.3 Fils

La chaîne et la trame doivent être simples, 100% coton cardé ou un mélange de polyester et coton, avec un maximum de 65% de polyester.

2.4 Couleur

Le tissu doit être de couleur terre avec un fini mat non réfléchissant qui correspond au matériel utilisé. La couleur terre se décrit comme une palette de couleurs comprenant des teintes de brun, de havane, de gris, de vert, d'orangé et de blanc et certaines teintes de rouge. La couleur terre est sobre et mate afin d'imiter les couleurs naturelles que l'on retrouve dans la terre, la mousse, les arbres et les roches. Pour les besoins des présentes spécifications, la couleur terre (le cas échéant) doit être composée d'une gamme de couleurs formée principalement du brun, du havane et du gris (mats) conformes à la norme FED STD-595C et ne doit inclure aucun orangé, rouge ni blanc.

2.5 Ruban de biais

Un ruban de biais simple doit être fait en coupant des lanières sur le biais du tissu fini (45 degré minimum et 55 degré maximum). Les deux côtés de la lanière de tissu doivent être pliés vers le centre pour obtenir les largeurs de biais fini identifiées au Tableau 1.

Tableau 1: Largeurs de ruban

Largeur, coupé (± 0.8 mm)	Largeur, fini (± 0.8 mm)
25.4 mm	12.7 mm
38 mm	19 mm
51 mm	25.4 mm

Tableau 2: Exigences relatives au fini du tissu – Type I

Propriété	Méthode d'essai	Exigence prescrite	Minimum Acceptable	Maximum Acceptable
Contexture (fils per cm)	CAN/CGSB-4.2 Essai 6		Chaîne: 24 Trame: 19	
Masse (g/m ²)	CAN/CGSB-	102	85	119

	4.2 Essai 5.1			
Résistance à la rupture (N)	CAN/CGSB-4.2 Essai 9.1 (Essai 6.1)		Chaîne: 178 Trame: 110	
Variation dimensionnelle au trempage dans l'eau	CAN/CGSB-4.2 Essai 58 (III.E.3)			Chaîne: 5% Trame: 5%
Matières non fibreuses sur les textiles	CAN/CGSB-4.2 Essai 15 (Note 1)			3%
Les exigences suivantes en matière de solidité de la couleur sont seulement applicables aux tissus teints.				
Solidité des teintures à la lumière	AATCC Essai 16 (Option E)		Échantillon – Échelle de gris 4 après l'exposition à 20 unités de décoloration de l'AATCC	
Solidité de la couleur au frottement	CAN/CGSB-4.2 Essai 22 (Essais 6.1 & 6.2)	Sec: Échelle de gris 5 Mouillé: Échelle de gris 5		Sec: Échelle de gris 4 Mouillé: Échelle de gris 3
Solidité de la couleur au lavage	CAN/CGSB-4.2 Essai 19.1 (Essai No. 3)	Changement de couleur et tachage: échelle de gris 5		Changement de couleur et tachage: échelle de gris 4
Solidité de la couleur à la sueur	CAN/CGSB-4.2 Essai 23	Changement de couleur et tachage: échelle de gris 5		Changement de couleur et tachage: échelle de gris 4
Solidité de la couleur à l'eau	CAN/CGSB-4.2 Essai 20	Changement de couleur et tachage: échelle de gris 5		Changement de couleur et tachage: échelle de gris 4

Note:

1. Seulement les traitements en milieu aqueux et enzymatique.

Tableau 3: Exigences relatives au fini du tissu – Type II

Propriété	Méthode d'essai	Exigence prescrite	Minimum Acceptable	Maximum Acceptable
Contexture (fils per cm)	CAN/CGSB-4.2 Essai 6	(Note 2)		
Masse (g/m ²)	CAN/CGSB-4.2	136	102	186

	Essai 5.1			
Résistance à la rupture (N)	CAN/CGSB-4.2 Essai 9.2	(Note 3)		
Variation dimensionnelle au trempage dans l'eau	CAN/CGSB-4.2 Essai 58 (III.E.3)			Chaîne: 5% Trame: 5%
Matières non fibreuses sur les textiles	CAN/CGSB-4.2 Essai 15 (Note 1)			3%
Les exigences suivantes en matière de solidité de la couleur sont seulement applicables aux tissus teints.				
Solidité des teintures à la lumière	AATCC Essai 16 (Option E)		Échantillon – Échelle de gris 4 après l'exposition à 20 unités de décoloration de l'AATCC	
Solidité de la couleur au frottement	CAN/CGSB-4.2 Essai 22 (Essais 6.1 & 6.2)	Sec: Échelle de gris 5 Mouillé: Échelle de gris 5		Sec: Échelle de gris 4 Mouillé: Échelle de gris 3
Solidité de la couleur au lavage	CAN/CGSB-4.2 Essai 19.1 (Essai No. 3)	Changement de couleur et tache: échelle de gris 5		Changement de couleur et tache: échelle de gris 4
Solidité de la couleur à la sueur	CAN/CGSB-4.2 Essai 23	Changement de couleur et tache: échelle de gris 5		Changement de couleur et tache: échelle de gris 4
Solidité de la couleur à l'eau	CAN/CGSB-4.2 Essai 20	Changement de couleur et tache: échelle de gris 5		Changement de couleur et tache: échelle de gris 4

Note:

2. Un tissu avec un nombre total minimum de fil de 59 serait acceptable à condition que le compte de fil de trame est d'au moins.
3. Un tissu ayant une résistance combinée à la rupture de chaîne et de trame d'au minimum 445 N serait acceptable à condition que la résistance à la rupture de trame est d'au moins 110 N.